



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

21-01-2022

Rapport d'orientations budgétaires 2022

Ville de Saint Genis Laval – Conseil municipal du 27 janvier 2022

Introduction.....	3
Le contexte.....	4
1. Contexte général : une année qui débute encore sous le coup de la crise sanitaire.....	4
2. Contexte local.....	4
Les principales orientations du projet de loi de finances 2022.....	6
1. Le contenu du projet de Loi de finances (PLF) pour 2022.....	6
Une croissance économique de 4 %.....	6
Un déficit public de 4,8 %.....	6
Une inflation à 1,5 %.....	7
2. Les dispositions majeures concernant les communes.....	7
Les orientations de la Ville en 2022.....	8
1- Une commune humaine et collective.....	9
Au niveau de la petite enfance et de la jeunesse.....	9
Au niveau de l'éducation.....	9
Au niveau de l'action sociale.....	10
2- Une commune fière et conviviale.....	10
Au niveau de la vie associative :.....	11
Au niveau des sports.....	11
Au niveau de l'action culturelle.....	11
3 - Une commune ambitieuse et innovante.....	12
Au niveau du commerce et des actions économiques.....	13
Accompagner la transformation numérique du territoire, la digitalisation des services et le développement de l'offre de services numériques offertes aux usagers.....	13
4 - Une commune durable et responsable.....	13
Les éléments de prospective budgétaire.....	14
1. Les principales recettes de fonctionnement.....	15
2. Les dépenses de fonctionnement.....	17
3. La politique ressources humaines.....	19
Les principaux éléments budgétaires pour 2022.....	19
4. La capacité d'autofinancement.....	20
Les soldes intermédiaires de gestion.....	20
5. Le programme des investissements.....	20
6. La dette	21
Répartition par prêteurs au 31 décembre 2021.....	22
La gestion du risque.....	22
Profil d'amortissement de la dette au 31 décembre 2021.....	22
7. Les emprunts garantis au 31 décembre 2021.....	23

Annexe 1 : Les budgets de la commune

Annexe 2 : Liste des Autorisations de Programme

Annexe 3 : les 10 ratios

Introduction

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées est réalisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit plus précisément le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la commune et d'échanger sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement. Dans ce rapport, un atterrissage de l'exercice 2021 est aussi présenté. Projeté sur la base d'éléments d'exécution, cette analyse constitue une tendance que l'adoption du compte administratif 2021 viendra préciser.

Le contexte

1. Contexte général : une année qui débute encore sous le coup de la crise sanitaire

Bien que l'année 2021 ait encore été marquée par la crise sanitaire, la municipalité s'est engagée pleinement dans les projets du plan de mandat. Au niveau national, d'un point de vue économique, même si la situation en 2021 est restée fragile, avec plusieurs vagues d'urgence sanitaire ayant entraîné une limitation des déplacements et de l'activité économique, il a été constaté un rebond significatif de la croissance.

Selon les enquêtes de conjoncture menées par la Banque de France au cours du 3^{ème} trimestre 2021, la dynamique de croissance et d'emploi enregistrée sur la première partie de l'année devrait se confirmer et reste bien orientée pour la fin de l'année. Ainsi, la Banque de France s'attend à une croissance de 6,3 % en 2021 (contre -8 % en 2020) et de 3,7 % en 2022, grâce à un rebond des composantes de la demande intérieure et des exportations. Pour autant, 2021 ne compense pas la baisse 2020.

Les aléas pour l'année à venir sont de différents ordres. Tout d'abord, l'évolution de la situation sanitaire et ses conséquences à la fois sur la vie économique mais aussi sur la psyché des Français pourront modifier certaines prévisions. Ensuite, les élections présidentielle et législatives risquent également de changer certaines perspectives. Enfin, et plus globalement, il y a de sérieuses incertitudes sur l'évolution de la consommation des ménages en 2022 et pour les entreprises, sur l'évolution de leurs investissements.

2. Contexte local : un gros retard dans les dépenses d'équipement assorti d'un manque d'effectifs

La Ville a abordé la crise du COVID-19 dans une position financière correcte selon la Chambre régionale des comptes (CRC), avec une épargne brute moyenne autour de 3 M€. En effet, sur la période 2015-2020, les produits de gestion comme les charges de gestion ont été peu évolutives avec respectivement une évolution de +0,2 %/an et +0,6 %/an.

La commune présente une stabilité des recettes sur les exercices précédents, combinant une baisse générale des dotations de l'État à des recettes fiscales directes peu dynamiques et des taxes indirectes droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en hausse grâce à un marché de l'immobilier attractif. Il est à noter qu'en dépit de bases fiscales conséquentes, la commune dispose d'un produit fiscal par habitant inférieur à la moyenne nationale de sa strate démographique du fait du caractère modéré de ses taux d'imposition. Ainsi, en 2019, le produit de la taxe d'habitation par habitant est de 264€ alors qu'il est de 294€ pour les communes comparables, celui du foncier bâti est de 312€ par habitant contre 343€ pour les communes comparables, alors que les bases fiscales sont supérieures à la moyenne des communes comparables. Les recettes fiscales n'ont pas été optimisées sur les années antérieures, ce qui a privé la commune de ressources pour financer des projets, d'autant qu'en parallèle la carence en logement sociaux a pesé et continue de peser significativement sur le budget de la commune (0,671 million d'euros sur la période de 2015 à 2020 notamment).

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a en outre souligné un niveau par habitant des charges de personnel supportées par la ville inférieur à la moyenne des charges de personnels des communes de la Métropole (hors ville de Lyon). Ce manque d'effectifs, même si la commune externalise un certain nombre d'activités au réseau associatif, pénalise là encore la commune dans la mise en œuvre de ses compétences et pour mener à bien ses actions et ses projets au bénéfice des Saint-Genois. Le rattrapage nécessaire au niveau de la modernisation de l'action publique (dématisation, numérisation des circuits de courriers entrants et sortants, pilotage de la commande publique et démarche achat etc.), la transition numérique, la facilitation de la relation usager, l'organisation des services, etc. mobilise fortement les agents, ralentissant par là-même la capacité à agir et exerçant une pression qu'il conviendra de pallier par des recrutements ciblés.

Rapport d'orientations budgétaires 2022

Ville de Saint Genis Laval – Conseil municipal du 27 janvier 2022

Par ailleurs, le budget se prévoit dans le cadre d'un contexte précis :

- Des recettes de gestion peu dynamiques, qui obligent à poursuivre une hausse modérée des dépenses de fonctionnement ;
- Une inflation très marquée sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement notamment au niveau des prix de l'énergie et des matières premières conséquences directes de la crise sanitaire au niveau mondial ;
- La volonté de redynamiser la commune avec un programme ambitieux d'investissement au plan de mandat ;
- La nécessité de tenir compte des conséquences sur ce mandat et le suivant de l'opération « Vallon des hôpitaux » menée par la Métropole. Pour la commune, il s'agira de la réalisation d'un grand parc aménagé, de la construction d'un nouveau groupe scolaire, d'une crèche et aussi d'un gymnase dans ce quartier et de financer en partie le déficit de ce programme supporté à hauteur de 10 % par la commune (90 % par la Métropole de Lyon), soit une dépense supplémentaire prévue de 3,39 M€ ;

- Enfin, le plan d'investissement de ce mandat est aussi marqué par le manque d'entretien des équipements communaux qu'il convient désormais de combler.

La Chambre régionale des comptes a d'ailleurs récemment souligné que le niveau des dépenses directes d'équipements de la commune est apparu très faible sur le précédent mandat. Cela se traduit concrètement par un niveau de dépenses directes d'équipement de la commune insuffisant : 157€ par an et par habitant entre 2015 et 2019, quand il est en moyenne de 236€ pour les communes de la Métropole (hors Lyon).

Ce niveau de dépenses d'équipement trop faible fait peser aujourd'hui sur la commune un besoin criant de rattrapage de travaux de réparation, de rénovation et d'entretien d'équipements. Il est ainsi à déplorer des problématiques d'infiltrations ou d'inondation dans des bâtiments ou équipements sportifs qu'il est urgent de réparer. La commune a aussi pris un retard significatif dans le dimensionnement des équipements municipaux au regard de la taille de la commune, notamment pour la restauration scolaire.

De surcroît, il est aussi à noter que pour répondre à ses obligations en matière d'accessibilité, la commune devra faire un effort particulièrement conséquent dans les mois à venir car depuis 2015 seuls 6 établissements recevant du public (ERP) sur 57 sont certifiés. Ce retard abyssal pris par la commune devra être rattrapé pour répondre aux obligations réglementaires d'ici 2024.

Cette situation est lourde de conséquences et affectera très fortement les finances de la commune dans les mois et années à venir. L'indispensable rattrapage du manque d'entretien régulier du patrimoine communal grèvera ainsi la capacité à agir pour les habitants de la commune.

➤ **Dans ce cadre, les priorités politiques que le budget 2022 va s'efforcer de traduire sont de plusieurs ordres :**

- Préserver une capacité d'autofinancement suffisante en contrôlant davantage le coût des actions dans leurs prévisions et réalisations ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement cela malgré l'évolution des prix sur les dépenses courantes ;
- Faire progresser les ressources en sollicitant davantage nos partenaires publics (État, Région, Métropole, CAF...) et privés (mécénat) sur les projets de la commune, revisiter la politique tarifaire ...
- Mener des investissements qui soient conformes aux objectifs du plan de mandat tout en tenant compte des opérations déjà engagées telles que le projet Vallon des hôpitaux.

Les principales orientations du projet de loi de finances 2022

Le texte du projet de loi de finances 2022 a été présenté en Conseil des ministres le 22 septembre. Le projet a été ensuite voté par le Parlement pendant le dernier trimestre 2021, pour une publication au Journal officiel fin décembre 2021.



1. Le contenu du projet de Loi de finances (PLF) pour 2022

Ce projet de loi de finances pour 2022 est le cinquième projet de loi de finances du quinquennat. Il s'inscrit dans la lignée de la politique menée depuis 2017, et consacre la mise en œuvre de trois engagements pris par le Président de la République : « améliorer la compétitivité de l'économie, redresser les comptes publics et baisser massivement les impôts ».

Il ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à quelques changements sur le front des finances locales comme une réforme à minima des indicateurs financiers, une expérimentation de recentralisation du RSA pour les départements qui le souhaitent ou le doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

Une croissance économique de 4 %

Avec une récession de -8,3 % du PIB en 2020, la crise sanitaire a entraîné un choc économique sans précédent dans l'histoire de notre pays et a eu des conséquences importantes sur les finances publiques.

Pour 2022, le gouvernement prévoit une croissance en hausse de 4 % après un fort rebond en 2021 de 6%.

Le scénario macroéconomique sur lequel repose ce projet de loi de finances est dans la fourchette des estimations des autres prévisionnistes. Pour 2021, les prévisions de croissance récentes vont de 5,8 % (FMI, publié fin juillet) à 6,3 % (Banque de France, projections publiées le 13 septembre). Pour 2022, elles se situent entre +3,7 % (Banque de France) et +4,2 % (Commission européenne et FMI).

Le niveau du PIB en 2022 par rapport à 2019, qui est de +1,5 pt dans la prévision sous-jacente au PLF, est proche des estimations de la Commission européenne (+1,6 pt) ou de l'OCDE (+1,7 pt) dans les prévisions les plus récentes.

Un déficit public de 4,8 %

Dès le début de la crise liée à la Covid-19, l'État a engagé des dépenses d'urgence et de soutien massives. Il s'est agi à la fois de renforcer les capacités de lutte contre l'épidémie et de protéger « quoi qu'il en coûte » les entreprises et les ménages des dommages économiques et sociaux causés par les restrictions sanitaires. Ces actions, conjuguées à la perte de recettes induite par le ralentissement de l'activité, ont eu un impact massif sur le solde public en 2020 et 2021.

Il convient donc de noter que le gouvernement se veut optimiste sur l'amélioration de la situation des finances publiques. En 2022, le déficit public diminuerait à 4,8 % du produit intérieur brut (PIB), après une dégradation de 8,4 % en 2021 et 9,1 % en 2020.

Rapport d'orientations budgétaires 2022

Ville de Saint Genis Laval – Conseil municipal du 27 janvier 2022

Conséquence de cette prévision de diminution du déficit public, le ratio dette publique/PIB devrait lui aussi s'infléchir légèrement. Le gouvernement estime qu'il atteindra 116 % du PIB en 2021, puis 114 % en 2022. Cette hypothèse repose en particulier sur la baisse du volume des dépenses publiques de 3,5 %, sous l'effet notamment de la sortie progressive des mesures d'urgence (55,6% du PIB : hypothèse du niveau des dépenses publiques en 2022 contre 59,9% en 2021).

Une inflation à 1,5 %

Selon la loi de finances, l'inflation prévue l'an prochain serait de 1,5% ce qui signifie un ralentissement par rapport à 2021 où l'on dépasse les 2,5%. Néanmoins le Haut conseil des finances publiques estime qu'il existe un risque de dépassement de ce chiffre.

Par ailleurs, et plus positif, le Haut conseil des finances publiques, dans son avis du 29 octobre, considère que l'hypothèse de croissance du gouvernement devrait être dépassée pour 2021, au vu des résultats, nettement meilleurs qu'attendus, des comptes trimestriels du 3^{ème} trimestre publiés. Pour 2022, l'hypothèse de croissance lui semble plausible.

2. Les dispositions majeures concernant les communes

Pour la dernière loi de finances de la législature, le projet de budget pour 2022 ne prévoit pas de bouleversements majeurs pour les collectivités locales. Quelques évolutions ou précisions sont néanmoins à souligner.

Le premier projet de loi de finances du quinquennat 2017-2022 posait les bases d'un bouleversement en profondeur des finances locales avec la **suppression annoncée de la taxe d'habitation** et la réorganisation programmée du panier fiscal des différents niveaux de collectivités. Il mettait également **fin à la réduction de la DGF** introduite par le gouvernement précédent et la remplaçait par un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses de fonctionnement des plus grandes collectivités. Les lois de finances suivantes se sont principalement attachées à mettre en œuvre cette réforme et à procéder à différents ajustements, sur les dotations de l'État aux collectivités locales en particulier.

Aussi, il convient de rappeler qu'après que la loi de finances pour 2018 ait institué un nouveau dispositif de dégrèvement à la taxe d'habitation (TH), accordé sous conditions de revenu et destiné à faire en sorte que 80% des contribuables n'aient plus de cotisation à acquitter en 2020, la loi de finances initiale pour 2020 a prévu la suppression pure et simple de cette imposition à l'horizon 2023 (au titre des résidences principales).

Côté collectivités, la recette a disparu dès 2021, ce qui a nécessité la mise en place d'un dispositif de neutralisation/compensation associant : le transfert de la Taxe foncière départementale (TFB) aux communes (avec mise en œuvre d'un dispositif de correction visant à assurer la neutralité financière au moment du transfert) et l'allocation aux EPCI et départements d'une quote-part de TVA nationale (en contrepartie de la perte des produits de TH – pour les EPCI – et de TFB – pour les départements).

Pour les EPCI comme pour les communes, cela implique des effets à la fois directs et indirects sur les recettes de fonctionnement : modification du panier fiscal dès 2021 (avec des effets sur le pouvoir de taux et les dynamiques de bases) et modification des indicateurs de richesse et d'effort fiscal à partir de 2022, avec une incidence sur la répartition des dotations DGF et de la péréquation difficilement mesurable aujourd'hui.

Le PLF pour 2022 s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés avec la mise en place du plan « France relance » destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire, et vise un rétablissement progressif des finances publiques.

Rapport d'orientations budgétaires 2022

Ville de Saint Genis Laval – Conseil municipal du 27 janvier 2022

Les collectivités locales qui avaient été très concernées par le PLF « anti crise » de 2021 (allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel avec la baisse des impôts de production, abondement exceptionnel des aides à l'investissement (DSIL), mise en place d'un filet de sécurité budgétaire pour les collectivités les plus touchées par la crise), semblent, cette année, moins au centre du débat budgétaire. De fait, peu de dispositifs les concernent directement dans le cadre du PLF de 2022. Les dotations de l'État sont stabilisées à leur niveau de 2021, soit une enveloppe de 28,6 milliards d'euros. Seule évolution, la Dotation de solidarité rurale (DSR) et la Dotation de solidarité urbaine (DSU) qui progresseront de + 95 M€, progression reconduite désormais tous les ans à un niveau à peu près similaire.

La ville de Saint-Genis-Laval ne perçoit pas ces dotations de péréquation prévues pour les collectivités les plus défavorisées. Elle n'est éligible ni à la DSU ni à la Dotation nationale de péréquation (DNP).

Enfin, comme prévu, et donnant suite aux travaux du Comité des finances locales, le PLF intègre **une mini-réforme des indicateurs financiers**. En effet, avec la suppression de la TH, la baisse de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels, le panier de recettes des collectivités du bloc communal et des départements a été transformé. Ceci a rendu nécessaire une évolution des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation (potentiels fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale). Cette mini-réforme aura des conséquences sur les dotations des collectivités.

Les orientations de la Ville en 2022

Des actions au plus près des préoccupations de tous les habitants de la commune

1- Une commune humaine et collective

Accompagner tous les âges de la vie, soutenir les plus précaires, **accompagner** les enfants et les jeunes dans leur épanouissement scolaire et dans leurs projets, **valoriser** les talents de la jeunesse et son implication dans la vie de la commune, promouvoir les égalités.

Au niveau de la petite enfance et de la jeunesse

- ✗ Coordonner, animer et amorcer les modes d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la commune
- ✗ Favoriser la socialisation précoce des enfants et la mixité sociale
- ✗ Faciliter l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi des parents en les soulageant des problématiques de garde.
- ✗ Accompagner les familles d'enfants en situation de handicap et faciliter leur intégration dans les établissements.
- ✗ Favoriser l'équité des jeunes à l'accès aux loisirs et aux découvertes sportives pour développer leur épanouissement social et éducatif.
- ✗ Accompagner les jeunes pour faciliter leur entrée dans la vie active et développer leur esprit citoyen.
- ✗ Favoriser la mixité sociale, culturelle et le vivre ensemble.



En 2022

- ◆ Poursuivre l'accompagnement du développement des associations de petite enfance ; pour le jardin passerelle l'étude d'une ouverture les mercredis et les vacances scolaires
- ◆ Développer l'activité ludothèque à Saint-Genis-Laval
- ◆ Créer un lieu d'accueil enfant/parent
- ◆ Réaliser un guide de la parentalité
- ◆ Mettre en place le Conseil municipal des jeunes
- ◆ Redynamiser le point Information Jeunesse avec sa localisation au PSP
- ◆ Réécrire le Projet éducatif du territoire (PEDT)
- ◆ Élaborer la nouvelle Convention territoriale globale (CTG) en intercommunalité Oullins / Pierre Bénite avec la CAF
- ◆ Poursuivre les actions « chantiers jeunes »

Au niveau de l'éducation

Les actions 2022 s'inscrivent dans une démarche de continuité.

A ce titre, les missions développées sont de plusieurs ordres :

- ✘ Favoriser l'apprentissage des élèves par la mise à disposition de moyens matériels et de locaux de qualité et également par la mise en œuvre d'actions culturelles, sportives et environnementales dans le cadre du parcours éducatif croisé.
- ✘ Accueillir tous les enfants dont ceux en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles.
- ✘ Assurer la restauration de tous les enfants qui en font la demande et à ce titre favoriser la qualité des produits et notamment ceux issus de l'agriculture biologique et de proximité.
- ✘ Développer des actions et projets avec les enfants élus au Conseil municipal des enfants.
- ✘ Accueillir tous les enfants des familles qui en font la demande dans un mode de garde matin et soir après la classe à l'accueil périscolaire Guilloux avec un encadrement d'animateurs professionnels proposant des animations de qualité.

En 2022 :

- ◆ Organiser la mise en place d'une nouvelle délégation de service public pour le service de restauration scolaire à partir de la rentrée 2022
- ◆ Débuter des études pour l'extension du restaurant scolaire Mouton
- ◆ Reconduire la convention avec l'OGEC pour les enfants de la commune scolarisés à l'école Ste Marie/St Joseph
- ◆ Poursuivre le partenariat avec les associations organisant les temps d'activités périscolaires (TAP)
- ◆ Poursuivre l'implication des enfants du Conseil municipal des enfants par de nouveaux projets (visite du Sénat, affiches...)

Au niveau de l'action sociale

Plusieurs enjeux prioritaires ont été identifiés pour 2022 :

- ◆ Lancer les marchés de travaux pour la réhabilitation du centre social des Barolles
- ◆ Poursuivre les actions mises en place en 2021 : mutuelle communale, conseil des aînés ...
- ◆ Faire vivre l'étude portant sur l'Analyse des besoins sociaux (ABS) en lien avec le CCAS
- ◆ Créer un Contrat local de santé (CLS) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'État, la Caisse Primaire d'assurance maladie (CPAM), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'éducation nationale. L'objectif visé est la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Les villes de Saint-Genis Laval, Pierre-Bénite et Oullins ont décidé de mener ensemble ce CLS.

Sur le thème des égalités, les objectifs qui seront poursuivis en 2022 et les années suivantes sont de sensibiliser autour de café-débats, de promouvoir une orientation égale notamment en sensibilisant les jeunes filles au numérique et de nouer des partenariats avec des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité.

2- Une commune fière et conviviale

Inscrire l'histoire, le patrimoine et l'identité de la commune dans un projet dynamique et convivial : **favoriser** le lien social et le dynamisme du territoire, **réinventer** le soutien aux associations, du territoire, développer la rencontre intergénérationnelle, **renouveler** la démocratie participative.

Au niveau de la vie associative :

- ✘ Favoriser le développement et l'accompagnement des associations, notamment à travers des actions de formation ;
- ✘ Organiser en 2022 le traditionnel Forum des associations et la fête des associations pour conserver le dynamisme initié par les Assises en 2021 ;
- ✘ Lancer le Comité de la vie associative.

Au niveau des sports

Les missions se poursuivront :

- ✘ Favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques sportives
- ✘ Contribuer au rayonnement de la Ville en accompagnant les associations et les clubs sportifs pour relever les défis événementiels
- ✘ Assurer la maintenance et l'amélioration des équipements sportifs extérieurs et des gymnases

En 2022 :

- ◆ Valoriser les associations sportives au travers du Trophée des Sports
- ◆ Aménager un parcours de santé au Fort de Côte Lorette
- ◆ Lancer des études pour le projet tennis extérieurs à l'espace Roger Duvernay

Au niveau de l'action culturelle

- ✘ Rendre la culture accessible en allant à la rencontre des publics, notamment les plus fragiles, les plus éloignés de la culture
- ✘ Favoriser le lien social, les échanges entre générations, inter quartiers, les actions éducatives
- ✘ Contribuer au dynamisme du territoire en s'appuyant sur la culture comme vecteur de lien social notamment à travers des différents événements culturels portés par la Ville (8 décembre, Fête de la Musique, festival des Météores, ou la participation aux journées européennes du patrimoine...)
- ✘ Encourager toutes les initiatives participatives où la contribution de l'utilisateur prend tout son sens dans un projet où l'accueil est central
- ✘ Favoriser l'éducation artistique et culturelle, principal vecteur de connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine
- ✘ Affirmer l'image et l'identité de la ville par la mise en valeur du patrimoine communal.

En 2022 :

- ◆ **Déployer le projet DEMOS** pour les enfants des quartiers des Collonges et des Barolles.



- ◆ Étudier les possibilités d'élargissement des horaires d'ouverture de la médiathèque et poursuivre la mise en œuvre du réseau de lecture publique au bénéfice de tous les habitants,
- ◆ **Collections – Déployer** l'offre d'un fonds *Facile à lire* et la mise en place d'un portage de documents à domicile par des bénévoles formés.
- ◆ **Hors les murs** – Accompagner l'association « A Livre ouvert » sur le quartier des Collonges pour aller à la rencontre des publics éloignés de la lecture, lutte/prévention contre l'illettrisme.
- ◆ **Intercommunalité** - Nouvelle convention signée entre les 3 villes qui va s'appliquer jusqu'à fin 2024. Renforcer la coopération pour aboutir à un véritable réseau et une tarification commune.
- ◆ Consolider les actions mises en œuvre pour développer l'offre culturelle au bénéfice de la qualité de vie des habitants, créatrice de lien social et favorisant l'accès à la culture : programmation arts de rue et de cirque, le festival des météores, soirée cinéma en plein air ;
- ◆ Développer des outils de médiation cinéma (tutoriels cinéma pour médiation numérique auprès des familles, conception teaser avec des jeunes du CLAS, interventions de réalisatrices/teurs régionaux dispositif « La Région fête son cinéma » ...);
- ◆ Irriguer le territoire par le développement de résidences artistiques et des actions éducatives (ex : semaine de résidence de la compagnie théâtrale et musicale ; Mise à feu au Lycée André Paillot, résidences cirque de la compagnie MPTA - dispositif DRAC qui ont échangé avec les élèves suivis par le PRE pendant les vacances scolaires, lancement d'un projet d'éducation artistique passerelle entre CM et 6^e ...);
- ◆ Développer des outils de communications numériques, vidéos (interview d'artistes en résidence, du public pendant l'ouverture de saison, bande-annonce météores diffusée au cinéma...).

Et aussi mieux répondre aux attentes des habitants en 2022 :

- ◆ Lancer des comités de quartiers pour favoriser la démocratie participative et le lien social ;
- ◆ Mettre en place une nouvelle politique de jumelage, avec la création d'un comité de jumelage pour faire revivre des jumelages devenus moribonds depuis plusieurs années ;
- ◆ Renouveler le magazine municipal et créer une charte graphique des différentes publications de la commune.

3 - Une commune ambitieuse et innovante

Soutenir le dynamisme économique responsable, **insuffler** la coopération entre les acteurs économiques, artisanaux et commerciaux et les Saint-Genois (étudiants, demandeurs d'emplois, stagiaires...), **animer** le centre-ville, faciliter la relation aux usagers grâce à des outils numériques innovants, **accompagner** le développement de porteurs de projets innovants notamment dans la filière agricole.

Au niveau du commerce et des actions économiques

- ✘ Renforcer l'attractivité, renouveler l'offre commerciale pour des quartiers vivants en favorisant la rencontre et le lien social
- ✘ Permettre un développement économique maîtrisé et durable et favoriser l'emploi
- ✘ Favoriser le développement d'un écosystème en permettant la rencontre entre les différents acteurs du monde économique, artisanal et commercial

En 2022 :

- ◆ Des manifestations nouvelles ou qui se réinventent en 2022 : un vendredi soir et un dimanche matin sur la place (guinguette), Foire de la Sainte-Catherine
- ◆ Développer des actions en faveur du mécénat et organiser des petits déjeuners d'entreprises pour l'animation d'un réseau d'entreprises
- ◆ Définir un plan d'actions sur la redynamisation commerciale du centre-ville
- ◆ Définir un plan de stationnement pour la commune
- ◆ Lancer des études sur la redynamisation du centre-ville et le stationnement dans la commune

Accompagner la transformation numérique du territoire, la digitalisation des services et le développement de l'offre de services numériques offertes aux usagers

- ✘ Poursuivre le développement numérique de la collectivité en tant qu'institution (modernisation de l'action publique à travers la dématérialisation des process administratifs et des pratiques internes, formation des agents pour maîtriser l'outil informatique) mais surtout en faveur de ses habitants.
- ✘ Faciliter la relation entre la ville et les usagers à travers la mise en œuvre du projet portail citoyen et de Toodego : une plateforme qui permet à tous de réaliser en ligne 24h/24 et 7j/7 un grand nombre de formalités administratives, de procéder à toutes les démarches concernant la famille.
- ✘ Favoriser l'accès au guichet pour les habitants non rompus à la pratique numérique. Le recrutement en 2021 du chargé de mission inclusion numérique permettra d'identifier l'offre numérique du territoire, afin de la rendre cohérente et adapter aux besoins des habitants.

4 - Une commune durable et responsable

Accompagner la transition écologique en saisissant les occasions de développement des mobilités douces et du partage des voiries, **encadrer** le développement urbain et l'aménagement dans un cadre respectueux de l'environnement et de circulations apaisées et **permettre** l'appropriation des espaces naturels. Il s'agit également de **maîtriser durablement les ressources** patrimoniales et financières de la commune à travers la rénovation des bâtiments et des équipements, **poursuivre l'amélioration** de la tranquillité publique et la solidarité.

En 2022 :

- ◆ Lancer des études pour la végétalisation des cours d'école
- ◆ Valoriser le territoire par le développement de mobilités alternatives avec la commission « mobilité déplacement saint-genoise » et programme « Tous à vélo », ...
- ◆ Construire un programme d'animations autour du plateau nature (dimanche sur le plateau) et agir en faveur de la préservation de la biodiversité et des milieux sensibles avec le lancement des travaux de réalisation de mares sur le plateau des Hautes Barolles
- ◆ Signer la convention financière avec la Métropole de Lyon pour lancer le démarrage de l'opération « ZAC du Vallon des hôpitaux »
- ◆ Entamer des travaux nécessaires à la mise en place du système de vidéo protection étendue
- ◆ Conduire l'audit patrimonial pour définir un plan d'actions sur les travaux de rénovation des bâtiments publics mais aussi sur une stratégie immobilière et foncière sur notre patrimoine.
- ◆ Définir une stratégie pour le renouvellement urbain et la requalification du centre-ville

Ce budget prévoit également de :

- ◆ Transférer la compétence éclairage public au Sigerly à compter du 1^{er} avril pour améliorer les performances énergétiques et l'optimisation du mode de gestion, à travers la mutualisation
- ◆ Créer un nouvel accueil au niveau du service état civil avec une étude sur l'aménagement, les horaires et une nouvelle charte, pour assurer un accueil de qualité, contribuer au développement de la dématérialisation et de la prise de rendez-vous pour les démarches courantes ;
- ◆ Organiser les élections présidentielles en avril (2 tours) et législatives en juin (2 tours)
- ◆ Poursuivre les travaux de mise en sécurité et d'accessibilité des bâtiments communaux
- ◆ Accompagner les évolutions en matière d'Aménagement, d'Urbanisme, de renouvellement urbain et de planification, à travers la reconduction des partenariats avec la Métropole de Lyon, la Drac et le CAUE ;

Les éléments de prospective budgétaire

Le budget 2022 de la Ville de Saint-Genis-Laval a pour objectif en matière budgétaire de veiller à une gestion rigoureuse en matière de fonctionnement afin de maintenir une capacité d'autofinancement permettant de réaliser les investissements et les projets prévus dans le plan de mandat.

Aussi, l'exécutif s'est engagé à faire évoluer les dépenses de fonctionnement en tenant compte de la réalité des recettes de fonctionnement, seule solution pour garantir une possibilité forte d'investir sans mettre en péril la solvabilité financière de la commune. Pour cela il est indispensable de rationaliser les dépenses dès lors que la Ville a fait le choix de maintenir les taux d'imposition de foncier actuels.

En 2021, la nécessité d'un rattrapage en fonctionnement a généré une augmentation des dépenses supérieures à celle des recettes. Cet état ne peut être que temporaire pour éviter tout « effet ciseaux » et garantir la réussite de l'objectif.

En conséquence, pour conserver un niveau d'épargne propice aux projets il est nécessaire de continuer à œuvrer sur les dépenses comme sur les recettes.

Il sera donc proposé d'agir sur :

- Les achats avec une réflexion sur la commande publique et les procédures internes ;
- Une amélioration de la connaissance des coûts des services et de leurs actions ;
- Une rationalisation des avantages en nature apportés au tissu associatif local en sus des subventions versées ;
- La recherche de subventions sur toutes les actions et travaux menés ;
- La tarification des services, et notamment ceux qui n'ont pas ou peu évolué depuis des années, comme c'est le cas pour la taxe sur la publicité extérieure dont les tarifs n'ont pas évolué depuis 2015.

En termes de méthode, il convient de noter que :

- *Le budget annexe de la Mouche et le budget du CCAS sont équilibrés par une subvention du budget principal*
- *Les recettes de cessions sont retraitées et sont comptabilisées comme des recettes d'investissement*
- *La constitution de provisions sera, conformément à la réglementation et à la délibération du Conseil Municipal de décembre 2021, désormais réalisée dans les budgets.*

1. Les principales recettes de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement, hors recettes exceptionnelles, qui sera inscrit au budget primitif 2022, devrait être proche de 22 200 k€, en hausse de 1,2% par rapport au compte administratif 2021.

Cette projection est établie sur les hypothèses expliquées ci-après et notamment :

- Une hausse des recettes fiscales de taxes foncières (sans variation de taux) de 3,4% tenant compte de la revalorisation forfaitaire des bases et de leur variation physique¹ ;

¹ Pour mémoire la variation nominale annuelle votée en loi de finances en 2016 était de 1%, de 0.40% en 2017, de 0.90 % en 2018, de 0.90 % en 2019, 1.2 % en 2020 et 0,2 % en 2021.

L'évolution des bases brutes tient compte de cette variation nominale et de la variation physique des bases.

Rapport d'orientations budgétaires 2022

Ville de Saint Genis Laval – Conseil municipal du 27 janvier 2022

- Une hausse du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 6% ; la vente de logements qui génèrent des droits de mutation pour la Ville de Saint-Genis-Laval a bien résisté durant la crise sanitaire et il est attendu un nombre de transactions supérieur en 2022.
- Une baisse de la dotation globale de fonctionnement.

K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 projeté	Projection 2022
Dotations, subventions et participations	3 140	3 045	2 884	2 585	
<i>Dont DGF</i>	1 186	1 085	949	830	
Impôts et taxes	16 335	16 833	16 910	17 726	
Produit des services et gestion courante	1 228	1 157	998	1 270	
Atténuation de charges	179	216	124	105	
Recettes exceptionnelles	331	224	87	245	
	21 213	21 476	21 002	21 931	Entre 22,1 et 22,3 M€

Les dotations comprennent la dotation globale de fonctionnement (DGF), les exonérations fiscales et les subventions reçues.

Ce poste est en baisse, depuis plusieurs années, du fait de la décision de l'État de faire porter **largement sur les collectivités locales la diminution du déficit de l'État (contribution au redressement des finances publiques la période 2014-2018)**.

Pour 2022, la **DGF est prévue avec une baisse de 12 %**, correspondant peu ou prou à la baisse constatée en 2020 et en 2021. Le montant serait donc de 730 k€.

Les autres dotations sont prévues relativement stables (environ 2 000 k€). Sur ce poste :

- Les compensations de l'État relatives à la baisse de fiscalité locale décidée par lui-même pour 650 k€. Il convient de noter que l'État ne compense pas la totalité des pertes de bases liées à la réforme de la TH (notamment les bases issues des avis d'imposition supplémentaires 2020 émis entre 2021 et 2023)
- Des aides de la CAF pour les structures petite enfance et enfance-jeunesse (plus de 900 K)
- Les autres subventions concernent les actions menées par la commune financées par la Région, le Département, L'Europe ... (exemples : dotation pour les titres sécurisés, contrat urbain de cohésion sociale, subvention pour projet illettrisme ...).

Le produit de la fiscalité comprend la fiscalité directe (les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la part restante sur la taxe d'habitation) et le produit de la fiscalité indirecte (les droits de mutation, la taxe sur l'électricité, l'attribution de compensation...).

La commune maintiendra stable en 2022 les taux de la taxe foncière bâtie à 30,60% et de la taxe foncière non bâtie à 45,93%.

Rapport d'orientations budgétaires 2022

Ville de Saint Genis Laval – Conseil municipal du 27 janvier 2022

En k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 projeté	Projection 2022 sans hausse des taux
Taxes foncières	6 711	6 945	6 794	10 776	11 115
Taxe d'habitation	5 675	5 834	5 924		
Coefficient correcteur TH				2 305	2 305
TH sur les résidences secondaires				154	160
Droit de mutation	1115	1 194	1 369	1 467	1 525
Taxe sur l'électricité	420	420	432	547	550
Taxe sur les publicités extérieures	85	60	0	66	70
Dotation de solidarité	190	248	248	248	248
Attribution de compensation	1 881	1 881	1 881	1 881	1 881
Taxes pour utilisation des services et du domaine	44	43	34	37	44
Taxe sur les pylons	5	5	5	5	5
Autres (rôles supplémentaires)	25	20	39	35	-
FNGIR	184	184	184	184	184
	16 335	16 834	16 910	17 705	18 087

Les différentes réformes fiscales de l'État privent la Ville des dynamiques de recettes fiscales. La suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) est compensée par l'État sur la valeur de 2018. Par ailleurs, la Ville conserve encore les recettes de TH sur les résidences secondaires. Elles devraient s'élever en 2022 à 160 000 euros.

La taxe foncière (TF), payée en partie par les ménages et pour l'autre partie par les entreprises, son taux est stable (à 19,57% auquel il convient d'ajouter le taux métropolitain transféré en 2021 de 12%). L'évolution de cette ressource est estimée à 3,4% en progression du fait de la revalorisation forfaitaire des bases des valeurs locatives.

Les autres recettes fiscales sont des ressources sur lesquelles la commune ne peut agir et qui pour 2022 devraient quasi stagner.

Il s'agit du fonds versé par l'État, le FNGIR (Fonds national de garantie de ressources), et des 2 ressources versées par la Métropole que sont l'Attribution de compensation (AC) et la Dotation de solidarité communautaire (DSC).

Il convient de noter que **des nouvelles modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC)** ont été calculées par la Métropole de Lyon en 2021. Celles-ci ne sont pas favorables pour la commune de Saint-Genis Laval qui verrait sa dotation diminuer de 27 %, passant de 247 600 € à 180 117 €. **Si en 2022, le montant restera stable, une baisse pour les années suivantes est à craindre.**

S'agissant des **droits de mutation** (DTMO) qui représente un peu plus de 5% des recettes du budget principal, après une croissance annuelle assez importante ces trois dernières années (+7% en 2019, +14,6 % en 2020 et 7 % en 2021), cette ressource devrait continuer à progresser.

Les autres recettes comprennent notamment les produits des services, les atténuations de charges et les recettes de gestion courante.

De l'ordre de 1,3 M€ (stable), il s'agit notamment :

- Les redevances (par exemple : inscription médiathèque, redevances centre de loisirs...)
- Les loyers perçus et refacturation de charges

2. Les dépenses de fonctionnement

Les orientations budgétaires pour les dépenses de fonctionnement s'inscrivent dans un objectif de réduction difficile à atteindre car :

- Les charges à caractère général tout comme les charges de personnels subissent une inflation naturelle ;
- Des mesures gouvernementales qui s'imposent aux collectivités, notamment la revalorisation du SMIC.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 projeté	Projection 2022
Charges à caractère général	3 36	3 53	3 30	3 60	
	1	4	6	0	
Charges de personnels	10 251	10 039	10 598	11 251	12 200
Atténuations de produits	410	335	409	531	
Dépenses de gestion	3 37	3 30	3 29	2	
courante	1	5	2	876	
Charges financières	26	25	24	20	
	5	8	0	7	
Charges exceptionnelles		28	8	36	
	52				
	17 710	17 499	17 853	18 501	Entre 20 et 20,5 M€

Les charges à caractère général, ce poste est prévu en hausse en raison de dépenses supplémentaires incompressibles et exogènes assez classique comme la hausse des prix de l'énergie, de l'inflation sur les achats courants mais aussi par exemple l'organisation de deux élections.

Il convient de noter également une augmentation des primes assurances (nouveaux contrats) et des dépenses d'entretien en hausse (notamment le nettoyage des bâtiments non réalisé depuis plusieurs années).

La municipalité poursuivra ses décisions en matière d'optimisation des charges courantes pour mener à bien ses projets, comme par exemple la montée en puissance de la police municipale.

Les charges de personnels représenteront près de 58% des dépenses de gestion en 2022 (contre 59,4 % au CA 2020).

La masse salariale proche de 12,2 M€ a évolué **en brut** pour plusieurs raisons : une hausse du personnels avec des recrutements en 2021 qui s'illustrent pleinement en 2022 (effet report), des décisions en matière d'actions sociales prises au cours du dernier trimestre dernier (revalorisation de certaines indemnités, hausse de la valeur du titre restaurant couplée avec une prise en charge à hauteur de 60% de la commune (au lieu de 50%) et participation employeur au financement de la mutuelle et de la prévoyance historiquement bas).

Les propositions 2022 tiennent aussi compte d'un effort important sur les variables de la paie (heures supplémentaires, renforts en saisonniers et autres vacataires) et aussi des évolutions réglementaires (hausse des plus bas salaires de la fonction publique impliquée par l'augmentation du SMIC qui constitue une mesure bienvenue pour les agents mais dont la charge essentiellement pèse sur les budgets communaux, protocole parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) - et du Glissement vieillesse technicité (GVT)).

Des recettes viennent diminuer ce montant de charges brutes, il s'agit des subventions sur les postes (chargé de mission numérique ou manager de centre-ville par exemple) et des remboursements de l'assurance sur des arrêts maladies de longue durée.

Rapport d'orientations budgétaires 2022

Ville de Saint Genis Laval – Conseil municipal du 27 janvier 2022

En 2022, la commune versera au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC) 240 k€ à l'État dans le contexte où le territoire métropolitain est contributeur à cette dotation de péréquation.

En l'état actuel des propositions, les participations à l'équilibre au budget annexe de la Mouche et au CCAS pourraient augmenter en raison d'ajustement des dépenses entre ces budgets et le budget général mais cela reste encore à affiner.

Le poste « subventions, contingents et participations obligatoires » serait proposé stable au budget 2022 par rapport au budget voté en 2021. Ce poste concerne principalement les dépenses en direction des associations.

3. La politique ressources humaines

Au 31 décembre 2020, la collectivité employait 333 agents, 246 personnes sur un emploi permanent, et 87 contractuels non-permanents.

Les effectifs :

Parmi les 246 agents, on dénombre 81% de fonctionnaires, soit 200 agents. Ce chiffre connaît peu de variation depuis 2 ans.

Les 87 contractuels non-permanents sont les vacataires, animateurs, saisonniers et apprentis. Ce chiffre est en baisse sur 2020, à cause de la crise sanitaire, période pendant laquelle la collectivité a moins recruté.

Caractéristique des agents sur postes permanents :

La répartition par catégories d'agents reste identique : 70% des agents sont de catégorie C, et les catégories B et A représentent toutes deux 15% des effectifs de fonctionnaire. Par ailleurs, la répartition par filières reste quasi identique, à savoir :

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	32 %	43 %	34 %
Technique	37 %	37 %	37 %
Culturelle	8 %		6 %
Sportive	2 %		1 %
Médico-sociale	15 %	13 %	14 %
Police	4 %		3 %
Animation	4 %	7 %	4 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

La pyramide des âges :

L'âge moyen des agents permanents est de 45,30 ans, mais on note que l'âge moyen des fonctionnaires est de 47,15 ans alors que pour les contractuels, l'âge est de 37,28 ans.

La masse salariale :

Sur l'année 2020, la masse salariale a représenté 59,4% des dépenses de fonctionnement. La part des primes dans le total des rémunérations brutes reste importante (plus de 10%).

Le budget formation représente également une part importante du budget, 102 k€ ont été consacrés à la formation en 2020, cotisation CNFPT comprise.

Les principaux éléments budgétaires pour 2022

Le budget 2022 prendra en compte les évolutions actées en 2021, que ce soit en termes de création d'emploi mais également en termes de prestations sociales (augmentation de la participation employeur pour la mutuelle et/ou la garantie maintien de salaire et augmentation de la valeur faciale du titre restaurant et de la prise en charge par l'employeur).

Avec un âge moyen de fonctionnaires à 47 ans, la collectivité connaît un Glissement vieillesse technicité (GVT) important. En effet, l'avancement des agents dans la grille indiciaire engendre un coût plus important pour la collectivité. On peut estimer ce GVT pour 2022 à hauteur de 40 k€.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires sont conséquentes cette année : augmentation du SMIC qui conduit à une refonte complète de l'ensemble des grilles indiciaires de catégorie C. L'estimation de la refonte est estimée à plus de 20 k€.

Au delà de ces éléments réglementaires, le budget prendra en compte le travail établi en dialogue de gestion.

4. La capacité d'autofinancement

Les soldes intermédiaires de gestion

L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette.

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la Capacité d'autofinancement (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Solde intermédiaire du budget général (en M€)

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 projeté	Projection 2022
EPARGNE BRUTE	3,5	3,1	3,1	2,5	Entre 2 et 2,5 M€
EPARGNE NETTE	2,9	3,4	2,4	1,8	
CAPACITE DE DESENETTEMENT	2,7 ans	2,6 ans	3 ans	3 ans	

La capacité d'investissement de la commune repose principalement sur un niveau de l'autofinancement autour de 2 M€.

La notion d'épargne nette sur le budget principal (qui concentre aussi les besoins de financement du budget annexe) est déterminante. Rappelons que **l'épargne nette** résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, une fois déduit le remboursement de la dette.

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est un indicateur de solvabilité (capacité à rembourser la dette). Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

5. Le programme des investissements

La municipalité a fait le choix de maintenir l'investissement à un haut niveau sur la période 2021-2026. Le volume permettant de ne pas dégrader les ratios financiers est évalué entre 20 et 25 millions d'€

Libellé opération	Descriptif succinct de l'opération	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Budgets suivants
Extension Restaurant Mouton	Afin de permettre un accueil de qualité dans des conditions de calme préservé permettant de faire de ce temps méridien un temps qualitatif pour les enfants, l'extension du restaurant scolaire, par la création d'un étage sur le bâtiment existant, est envisagée.							
Végétalisation des cours d'école	c'est un projet de réaménagement global des 3 écoles pour redonner place à la nature, s'adapter au changement climatique mais pas uniquement : végétaliser, planter des arbres imperméabiliser, gérer les eaux pluviales, implanter des jardins pédagogiques, proposer de nouveaux jeux, favoriser l'ombrage, bien-être des enfants, égalité fils garçons							
Restructuration du Centre social des Basses Barolles (CSBC)	Ce bâtiment construit dans les années 80 mérite aujourd'hui d'être rénové sur plusieurs points afin de redynamiser l'action sociale sur le quartier des Barolles en disposant de locaux correspondant mieux aux standards actuels. L'accueil principal du centre social sera tourné vers la place des Barolles pour en faciliter la visibilité et l'accès.							
Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux	1. Participation au coût d'aménagement de la ZAC / livrable du Parc Vallon 2. Eclairage public de la voie de desserte du métro et du pôle d'échange multimodal 3. équipements publics sous maîtrise d'ouvrage de la commune <i>Groupe scolaire à créer, dont 10 classes</i> <i>Equipement petite-enfance de 40 places</i> <i>Gymnase en partie mutualisé avec le groupe scolaire</i> <i>Terrain d'assiette</i>							
Requalification du centre ville	1. Plan de stationnement études <i>Investissements (horodateurs, ...) - anticiper l'arrivée du métro, le développement urbain ...</i> 2. Etude centre ville 3. Provision Préemptions							
Transformation du jardin passerelle vers EAJE								
Système de vidéo étendu								
Etudes pour la rénovation des locaux CLESG								
Aménagement des salles du fort Cote Lorette								
Aménagement sportif fort Côte Lorette								
Création d'un lieu de sauvegarde et de valorisation du patrimoine dans le projet de Maison Ricard	AMO pour un appel à projet							
Incubateur agricole – achats de terrains								
Équipement tableaux numériques classes grandes sections TBI								
Entrée Est – secteur Guilloux	Définir une stratégie de développement urbain sur ce secteur <i>Nouveau centre technique</i>							
Aménagement espace Fillot –	1. Acquisition terrain 2. Déplacer le club de Tennis							
Projet Nature								
Gestion optimisée des bâtiments	1. Etudes (audit patrimonial) pour permettre le suivi de la gestion courante du patrimoine de la commune et mettre en œuvre des actions d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine, 2. Diagnostics bâtiments <i>Investissements importants d'entretien sur les bâtiments (toitures, chaufferie, isolation des bâtiments, accessibilité...)</i> 3. Réserves foncières/préemption							
Subventions diverses versées	1. Aménagement tranche 2 secteur Barolles 2. Autres divers							

Le besoin de financement sera couvert par la recherche de financements qui sera intensifiée, une épargne brute annuelle qui devra être proche de 2 M€, par des recettes de cessions et un recours à l'emprunt.

Pour le budget 2022, ce sont entre 4 et 6 M€ de dépenses programmées.

Le détail de ces investissements seront précisés au moment du vote du budget primitif 2022. Néanmoins, des crédits seront ouverts pour :

- Les travaux de restructuration du centre social des Basses Barolles ;
- L'aménagement d'un parcours sportif au fort Côte Lorette ;
- Les premières études pour l'extension du restaurant Mouton et pour l'aménagement d'un club house et de terrains de tennis extérieurs sur le complexe sportif Henri Fillot ;
- Des études pour la végétalisation des cours d'écoles afin de commencer les travaux dès 2023 ;
- Les études sur le stationnement et aussi la redynamisation du centre-ville ;
- Les travaux pour la mise en œuvre de la vidéo protection.

Rapport d'orientations budgétaires 2022

Ville de Saint Genis Laval – Conseil municipal du 27 janvier 2022

Les autres dépenses concernent des travaux d'investissement d'amélioration ou d'entretien du patrimoine, de la voirie et des espaces verts, des travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments ...et des dépenses récurrentes de matériels et mobiliers, informatiques...

L'emprunt d'équilibre du budget 2022 sera ajusté avec les résultats du compte administratif 2021.

6. La dette

L'encours de dette au 31 décembre 2021 s'élèvera à 9 155 k€, soit 457 € par habitant (614 € par habitant pour les communes de la Métropole – hors Lyon)², ce qui laisse entrevoir un possible recours à l'emprunt sans dégrader la situation financière de la commune.

Elle est composée de 8 lignes d'emprunt.

STRUCTURE DE LA DETTE AU 31 décembre 2021

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	3 378 k€	36,90 %	4,41 %
Variable	3 544 k€	38,71 %	0,72 %
Livret A	2 233 k€	24,39 %	1,50 %
Ensemble des risques	9 155 k€	100,00%	2,27%

Le choix d'une structure de dette composée de taux fixes assure une bonne visibilité sur l'évolution de ses charges financières sur le long terme. En effet, 36,90% des emprunts sont à taux fixes, le coût de ces emprunts est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers, ils offrent une bonne vision et sécurisent partiellement l'encours de la dette.

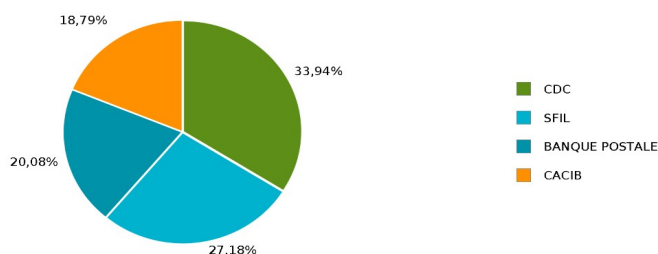
38,71% de l'encours est indexé à taux variable. Cette part permet de profiter des taux courts bas observés ces dernières années et de dynamiser le taux moyen de la dette globale.

Deux emprunts sont indexés sur le livret A, index administré et par conséquent, moins volatile que les taux variables classiques.

Le taux moyen de la dette globale s'élève à 2,27 %.

Au 31 décembre 2021, la dette se répartit sur 4 établissements prêteurs. Elle ne comporte pas de risques.

Répartition par prêteurs au 31 décembre 2021



² Source : Rapport 2021 de la CRC.

La gestion du risque

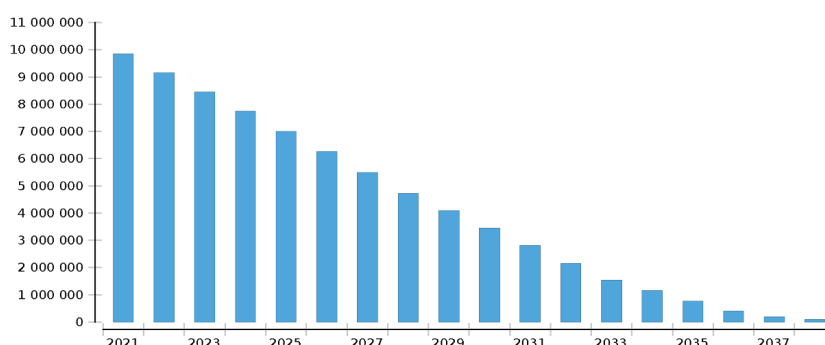
La « typologie Gissler » permet de présenter la ventilation de l'encours en fonction de son exposition au risque selon deux dimensions : la structure de l'emprunt de A à F (F correspondant aux structures avec un fort potentiel d'effet de levier) et la nature des indices classés de 1 à 6 (le classement 6 correspondant au plus risqué) qui juge de la volatilité des indexations.

La structure d'exposition de la dette présente un profil très sécurisé puisque l'encours dont les risques sont nuls (classé A1 selon la charte Gissler) représente plus de 100 % de l'encours total.

Profil d'amortissement de la dette au 31 décembre 2021

L'encours de dette évolue, sans emprunt nouveau, par le remboursement des annuités.

Évolution du capital restant dû



En K€	2021	2022	2023
Encours moyen	9 455 k€	8 759 k€	8 050 k€
Capital payé sur la période	689 k€	703 k€	716 k€
Intérêts payés sur la période	219 k€	202 k€	191 k€
Taux moyen sur la période	2,27 %	2,30 %	2,35 %

7. Les emprunts garantis au 31 décembre 2021

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La commune a garanti 63 emprunts auprès de 5 organismes différents (4 SA d'HLM et 1 SEM) pour un capital restant dû garanti d'un peu plus de 5 320 k€ au 31/12/2021. Elle s'est ainsi engagée, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités.

ANNEXE 1

Les budgets de la Ville : 1 budget principal et 1 budget annexe qui est voté hors taxes.

- ✓ **Le budget de la Mouche** qui regroupe les activités Spectacles et Cinéma. L'équilibre de la section de fonctionnement de ce budget est réalisé par une participation du budget général. Des avances de trésorerie du budget principal pourront être réalisées afin de financer les investissements sur ce budget annexe et d'éviter un recours à l'emprunt prématuré.
- ✓ **Le budget du CCAS** : regroupe deux résidences « Le Colombier » et « les Oliviers » ; le rapport d'orientations budgétaires du CCAS sera présenté courant février.

Les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets de la Mouche et du CCAS sont ajustées sur les besoins d'exploitation réels et évoluent en fonction de l'épargne nette dégagée.

ANNEXE 2

Les engagements pluriannuels

Les collectivités ont la possibilité d'utiliser la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) afin de planifier la mise en œuvre de leurs investissements tant sur le plan financier qu'organisationnel et logistique. Cette procédure permet de ne pas faire supporter à un budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Communautaire.

- 2 autorisations de programme ont été ouvertes en 2021

Extension Restaurant Mouton

- Une extension est envisagée afin de permettre un accueil de qualité dans des conditions de calme préservé permettant de faire de ce temps méridien un temps qualitatif pour les enfants, l'extension du restaurant scolaire, par la création d'un étage sur le bâtiment existant, est envisagée.

Restructuration du Centre social des Basses Barolles (CSBC)

- Ce bâtiment construit dans les années 80 mérite aujourd'hui d'être rénové sur plusieurs points afin de redynamiser l'action sociale sur le quartier des Barolles en disposant de locaux correspondant mieux aux standards actuels. L'accueil principal du centre social sera tourné vers la place des Barolles pour en faciliter la visibilité et l'accès.

Rapport d'orientations budgétaires 2022

Ville de Saint Genis Laval – Conseil municipal du 27 janvier 2022

- 2 nouvelles autorisations de programme seront ouvertes au budget 2022

Végétalisation des cours d'école :

- Projet de réaménagement global des 3 écoles pour redonner place à la nature, s'adapter au changement climatique mais pas uniquement : végétaliser, planter des arbres imperméabiliser, gérer les eaux pluviales, implanter des jardins pédagogiques, proposer de nouveaux jeux, favoriser l'ombrage et le bien-être des enfants.

Parc Vallon des Hôpitaux :

- L'aménagement du parc paysagé est pris en charge par le budget de la ZAC (zone d'aménagement concertée) à hauteur de 75% pour le montant d'acquisition du terrain d'assiette et 60% pour le montant des travaux. Le solde sera pris en charge par la commune au titre de sa compétence espaces verts.

ANNEXE 3

Liste des 10 ratios

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la commune, prévues par l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), comprennent 10 ratios définis à l'article R2313-1. Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant. Pour les communes et les groupements de communes, la population utilisée est la population totale ayant valeur légale en 2010. Les ratios 7 à 10 sont exprimés en pourcentage.

		Référence nationale des CA	Ville de Saint Genis laval
		(Référence 2020)	(CA 2020)
➤			
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement/population (€/hab.)	1 223 €	823 €
Ratio 2	Produit des impositions directes/population (€/hab.)	645 €	586 €
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement/population (€/hab.)	1417 €	965 €
Ratio 4	Dépenses d'équipement /population (€/hab.)	303 €	205 €
Ratio 5	dette/population (€/hab.)	1 050€	454 €
Ratio 6	DGF/population (€/hab.)	199 €	44 €
Ratio 7	Charges de personnel	61,3%	59,4%
Ratio 8	Dépenses de fonctionnement + remboursement dette en capital/recettes réelles de fonc.	93,7%	88,8%
Ratio 9	Dépenses d'équipement brute/recettes réelles de fonctionnement	21,4%	21,3%
Ratio 10	Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	74,1%	47,0%

- Ratio 1 = dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population
- Ratio 2 = produit des impositions directes / population
- Ratio 3 = recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.
- Ratio 4 = dépenses d'équipement brut / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) –sauf 204 (subventions d'équipement versées) –, 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) et 45 (opérations pour comptes de tiers).
- Ratio 5 = dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement.
- Ratio 6 = DGF / population ; part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.
- Ratio 7 = dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.
- Ratio 8 = marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées ; les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.
- Ratio 9 = dépenses d'équipement brut/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée, car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.
- Ratio 10 = dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.